



2021-04-07

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'avril tenue ce **mercredi 7^e jour du mois d'avril 2021 à 13 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 mars 2021, de la séance ajournée tenue le 10 mars 2021 et des séances extraordinaires tenues le 17 et le 24 mars 2021 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de mars 2021 (décision)
 - 5.1.3 Présentation du rapport financier de 2020 de la MRC et du rapport de l'auditeur (décision)
 - 5.1.4 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021 – Autorisation (décision)
 - 5.1.5 Dépôt d'une offre de services préparée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur les impacts du partage des actifs et des passifs pour l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Contribution accordée à l'inspecteur accrédité de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.7 Renouvellement de l'adhésion au journal LeDroit – Autorisation (décision)
- 5.1.8 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Adhésion à l'outil « Survey Monkey » - Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Lancement d'un appel de candidatures – Poste contractuel - Inspecteur en prévention incendie (décision)
- 5.2.2 Inscription du coordonnateur en sécurité publique à la formation « Planification du confinement et évacuation d'une population » offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Inscription de l'aménagiste au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) prévu du 13 au 29 avril 2021 en mode virtuel – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscription de la directrice générale au Colloque de l'Association des directeurs municipaux des MRC du Québec (ADGMRCQ) prévu les 29 et 30 avril 2021 en mode virtuel – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Fin de la période de probation de la commis de bureau – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Inscription de l'agent de développement rural à la formation « Équipe performante en milieu municipal : structurer et humaniser le travail d'équipe » offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les 20 et 27 mai 2021 – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Inscription à la formation « Faciliter l'intelligence collective en ligne » offerte par l'Atelier d'innovation sociale Mauril-Bélanger le 14 avril 2021 - Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat d'ameublement pour les nouveaux postes – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Aménagement informatique des nouveaux bureaux – Autorisation (décision)
- 5.3.3 Achat de deux portables et deux écrans – Autorisation (décision)
- 5.3.4 Achat de drapeaux pour en Petite Nation – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Politique d'achats de la MRC – Dépôt d'un projet révisé en fonction des commentaires émis par le Conseil des maires (recommandation)
- 6.1.2 Priorités 2021 du Comité administratif – État d'avancement des travaux et suivis (discussions)
- 6.1.3 Pandémie COVID-19 – État de situation et suivis (discussions)
- 6.1.4 Aménagement des locaux de la MRC – État de situation et suivis (discussions)
- 6.1.5 Cadre de référence des commissions de la MRC (discussions)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Partenariat Carrefour Jeunesse Emploi Papineau - Salon de l'Emploi en mode virtuel prévu le 8 avril 2021 (décision)

6.2.2 Table de développement social Papineau – Agent de développement social – Affichage de l’offre d’emploi contractuel – Autorisation (décision)

6.2.3 Centre d’action culturelle de la MRC de Papineau – Demande d’aide financière pour l’hébergement des artistes participant à l’édition 2021 du symposium d’art in situ (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – État de situation et suivis (information)

6.3.1.1 Processus accéléré de demande de permis – Offre de services de la firme BC2 (recommandation)

6.3.1.2 Protocole d’entente avec Internet Papineau pour l’offre du service Internet haute vitesse sur le territoire – Dépôt (recommandation)

6.3.2 Numérisation de la carte promotionnelle en Petite Nation – Octroi d’un contrat – Autorisation (décision)

6.3.3 Pénurie de main-d’œuvre – Production d’une capsule vidéo pour mettre en vedette les restaurateurs – Autorisation (décision)

6.3.4 Fonds Région et Ruralité, volet 3 (FRR3) – Élaboration du plan d’action provisoire - Services de consultant en agroenvironnement – Autorisation (décision)

6.3.5 Embauche d’un agent de soutien à la recherche en agroalimentaire – Programme Emplois d’été Canada – Autorisation (décision)

6.3.6 Achat d’une campagne numérique pour la promotion estivale – Autorisation (décision)

6.3.7 Offre d’une formation subventionnée par Emploi-Québec pour les intervenants du secteur touristique – Autorisation (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Lancement d’un appel de projets en lien avec le Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC de Papineau pour des projets liés à l’éducation, à la promotion et à la mise en valeur des ressources naturelles (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d’appui

8.1 Maintien de la base principale de la Sopfeu sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sans modification de ses effectifs (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois d’avril à décembre 2021 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 21 avril 2021 (information)

10. Sujets divers

10.1 Guignolée des élus 2021 (discussions)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion. Ce dernier souhaite la bienvenue à madame Katia Perrier au sein de la MRC qui occupera le poste d'agente à la comptabilité en remplacement d'un congé de maternité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-04-102

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-04-103

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 3 MARS 2021, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 10
MARS 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LE 17 ET
LE 24 MARS 2021**

CA-2021-04-104

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 mars 2021, de la séance ajournée tenue le 10 mars 2021 et des séances extraordinaires tenues les 17 et 24 mars 2021, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 3 mars 2021, de la séance ajournée tenue le 10 mars 2021 et des séances extraordinaires tenues les 17 et 24 mars 2021 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2021-04-105

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Luc Desjardins	Entrevue MRC et présence centre vaccination (selon le formulaire fourni)	32.90 \$
Benoit Lauzon	Rencontre SOPFEU à Maniwaki	169.20 \$

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE MARS 2021

CA-2021-04-106

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2021 soit les numéros 23338 à 23415 totalisant un montant de 319 615.02 \$, les prélèvements numéros 1511 à 1548 totalisant un montant de 271 140.67 \$ ainsi que les salaires pour le mois de mars 2021 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 6 mars 2021	18 384.40 \$
Salaires au 13 mars 2021	17 508.38 \$
Salaires au 20 mars 2021	18 314.75 \$
Salaires au 27 mars 2021	18 036.73 \$
Salaires des élus– mars 2021	18 020.34 \$
Total des salaires	90 264.60 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	319 615.02 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	271 140.67 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	590 755.69 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**5.1.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE 2020 DE LA MRC ET
DU RAPPORT DE L'AUDITEUR**

CA-2021-04-107

Monsieur Pierre-Charles La Haye, CA, associé au sein de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente le rapport financier consolidé de la MRC pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif prennent acte du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'acheminer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à l'article 176.2 du *Code municipal du Québec*, suite à la présentation desdits rapports au Conseil des maires prévu le 21 avril prochain.

Adoptée.

**5.1.4 JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS –
PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021 –
AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 mai 2021.

**5.1.5 DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES PRÉPARÉE PAR LA FIRME
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON SUR LES IMPACTS DU
PARTAGE DES ACTIFS ET DES PASSIFS POUR L'ADHÉSION DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE AU TERRITOIRE
DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**

CA-2021-04-108

ATTENDU que le gouvernement peut, par décret, conformément à l'article 210.61 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9) à la demande d'une municipalité locale, détacher le territoire de celle-ci du territoire municipal régional dont il fait partie et le rattacher à celui d'une autre municipalité régionale de comté;

ATTENDU que la MRC de Papineau désire connaître les impacts de l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la présentation effectuée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 17 février 2021 auprès des membres du Conseil des maires de la MRC de Papineau concernant les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée sur ledit projet d'annexion, laquelle a été préparée en collaboration avec les représentants de chacune des entités concernées soit la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que la MRC de Papineau;

- ATTENDU que suite au dépôt de l'étude de faisabilité auprès des trois entités municipales, chacune d'entre elles a manifesté son intérêt à poursuivre les travaux dans le cadre de la réalisation de ce projet;
- ATTENDU la résolution numéro 2021-02-045, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2021, confirmant, notamment l'intérêt de la MRC à poursuivre les travaux initiés visant l'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU qu'une période de négociation se déroulera entre les parties concernées au cours du printemps 2021, et qu'à cet égard, selon l'échéancier visé, le dépôt de la demande d'annexion auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, sera effectué au plus tard le 1^{er} juillet 2021;
- ATTENDU que l'objectif des entités municipales impliquées dans ce processus est que le décret, s'il est approuvé par la ministre, soit effectif à compter du 1^{er} janvier 2022;
- ATTENDU l'offre de services reçue de la part de la firme Raymond Chabot Grant Thornton relative aux impacts du partage des actifs et des passifs liés à l'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau déposée dans le cadre de la présente séance ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, conditionnellement à l'acceptation de ladite offre par la MRC des Collines-de-l'Outaouais (partage des coûts 50/50), sur les impacts du partage des actifs et des passifs en relation avec l'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au territoire de la MRC de Papineau, laquelle représente un montant de 8 450 \$, excluant les taxes applicables, pour la MRC de Papineau;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-413;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 CONTRIBUTION ACCORDÉE À L'INSPECTEUR ACCRÉDITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – AUTORISATION

CA-2021-04-109

- ATTENDU la résolution numéro CA-2010-10-219, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 octobre 2010, autorisant, notamment, la signature de l'entente de services à conclure avec monsieur François Rieux à titre d'inspecteur accrédité dans le cadre de la livraison des Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- ATTENDU que, depuis le 1^{er} juillet 2007, la contribution à la gestion des programmes (CGP) versée par la SHQ aux partenaires signataires des ententes PAH, correspond à un montant forfaitaire attribué par dossier. Ce montant varie d'un programme à l'autre (RenoRégion et PAD);



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la SHQ indexe généralement les montants forfaitaires attribués par dossier dans le cadre de la gestion et de la livraison des PAH à chaque année;

ATTENDU que les montants forfaitaires offerts par dossier dans le cadre des ententes de services conclues avec l'Agence de gestion François Rieux sont adaptés à l'indexation de la SHQ annuellement en fonction des pourcentages répartis selon les tâches réalisées (inspection versus entrée de données);

ATTENDU la recommandation de la direction générale à l'égard de l'indexation des montants forfaitaires et la répartition de la CGP liés aux ententes convenues avec l'Agence de gestion François Rieux;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, à conclure un addenda à l'entente convenue avec l'Agence de gestion François Rieux, (François Rieux, inspecteur accrédité) dans le cadre de la livraison des PAH de la SHQ, concernant l'indexation de ses honoraires respectifs avec cette dernière; et la répartition de la CGP entre la MRC et l'« inspecteur accrédité » soit respectivement 10% et 90% ;

QUE :

La durée de l'entente de services conclue avec l'Agence de gestion François Rieux, incluant les addendas, soit effective à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022 et / ou à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire 2021-2022 prévue pour la MRC par le gouvernement dans la livraison des programmes mis à la disposition de la MRC par la SHQ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, soit et est autorisée à signer le contrat, à effectuer les interventions requises afin de donner effet à la présente résolution et à appliquer les honoraires révisés comme indiqués par la SHQ.

Adoptée.

**5.1.7 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU JOURNAL LEDROIT –
AUTORISATION**

CA-2021-04-110

ATTENDU l'offre du journal LeDroit pour le forfait « Le numérique tout compris », représentant un montant de 12.95 \$ par mois, excluant les taxes applicables, par mois;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de l'adhésion au journal LeDroit pour l'année 2021, en version numérique, et ce, pour un montant de 12.95 \$ par mois, excluant les taxes, mensuellement ;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-494;



ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2021-04-111

ATTENDU la facture numéro 12194, datée du 18 mars 2021, de la firme Deveau Avocats au montant de 3 054.89 \$, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 3 054.89 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.9 ADHÉSION À L'OUTIL « SURVEY MONKEY » - AUTORISATION

CA-2021-04-112

ATTENDU que le contexte de pandémie COVID-19 favorise l'utilisation d'outils technologiques pour consulter les partenaires et la clientèle de la MRC sur des dossiers stratégiques ou des services rendus;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'abonner à l'outil « Survey Monkey » pour accéder à un service adapté aux besoins de la MRC, car la version gratuite est limitée, notamment quant au nombre de participants ainsi qu'au nombre de questions autorisés;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement des frais associés à l'adhésion annuelle à l'outil « Survey Monkey », représentant un montant de 27 \$ par mois, incluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 494;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – POSTE CONTRACTUEL - INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE

CA-2021-04-113

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2021 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2021 (résolutions numéro 2020-11-202, 2020-11-203 et 2020-11-204);

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

ATTENDU la résolution numéro 2011-09-166, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 septembre 2011, déclarant la compétence de la MRC de Papineau sur une partie des domaines de la sécurité incendie, soit celle relative à la prévention incendie liée aux risques élevés et très élevés;

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-153, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 septembre 2018, relative à l'adoption du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Papineau conformément à l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-03-091, adoptée lors de la séance ajournée tenue le 10 mars 2021, relative à l'embauche de monsieur Patrick Ethier à titre d'inspecteur permanent à temps plein;

ATTENDU le poste d'inspecteur en prévention incendie contractuel actuellement vacant en raison de la nomination de monsieur Éthier au poste d'inspecteur en prévention incendie permanent ;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ce poste afin de poursuivre le mandat de la MRC en matière de prévention incendie et d'inspection des risques élevés et très élevés selon les obligations prévues au Schéma de couverture de risques incendie adopté le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié au poste d'inspecteur en prévention incendie (poste contractuel) ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en prévention incendie afin de permettre à la MRC de respecter ses obligations conformément à son SCRI, lequel est un poste contractuel temporaire d'une durée de trois (3) ans;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02-22000-341 ;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, membre du Comité administratif et responsable de la gestion des ressources humaines et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.2 INSCRIPTION DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE À LA FORMATION « PLANIFICATION DU CONFINEMENT ET ÉVACUATION D'UNE POPULATION » OFFERTE PAR L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2021-04-114

ATTENDU que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) organise une formation sur les mesures d'urgence sous le thème : *Planification du confinement et évacuation d'une population* qui aura lieu les 14 et 21 avril prochain par le biais de vidéoconférences ;

ATTENDU que la participation du coordonnateur à la sécurité publique à une telle formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que les frais d'inscription pour cette formation sont de 183,96 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU que conformément la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif autorise monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique, à participer à la formation sur les mesures d'urgence sous le thème « *Planification du confinement et évacuation d'une population* », offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie, qui aura lieu les 14 et 21 avril 2021 par le biais de vidéoconférences ;

QUE :

La présente dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION DE L'AMÉNAGISTE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) PRÉVU DU 13 AU 29 AVRIL 2021 EN MODE VIRTUEL – AUTORISATION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2021-04-115

ATTENDU qu'en raison de la pandémie de Covid-19, le congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) aura lieu virtuellement par le biais de l'outil Zoom du 13 au 29 avril 2021;

ATTENDU que le congrès se déroulera sur 6 demi-journées et portera notamment sur les thèmes suivants : stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, schémas d'aménagement et de développement et plans régionaux des milieux humides et hydriques, Plan gouvernemental de protection du territoire face aux inondations, agriculture et développement territorial, dynamisation de la campagne et des cœurs villageois;

ATTENDU que les frais d'inscription au congrès sont de 225 \$, excluant les taxes, et qu'il n'y aura pas de frais d'hébergement ni de frais de déplacement;

ATTENDU que la participation de l'aménagiste du Service de l'aménagement à ce congrès lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'aménagiste du Service de l'aménagement et du développement, monsieur Pierre Duchesne, à participer au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu virtuellement (Zoom) du 13 au 29 avril 2021;

ET QUE :

Les frais d'inscription soient et sont remboursables sur présentation des pièces justificatives, autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-61005-454.

Adoptée.

5.2.4 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) PRÉVU LES 29 ET 30 AVRIL 2021 EN MODE VIRTUEL – AUTORISATION

CA-2021-04-116

ATTENDU que le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) est prévu les 29 et 30 avril 2021 en mode virtuel et représente un montant de 200 \$ par participant, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la participation de la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que, conformément au contrat de travail conclu ainsi qu'à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC pour les cadres et les responsables de services, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de la directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC à participer virtuellement au colloque de l'ADGMRCQ prévu les 29 et 30 avril 2021, au montant de 200 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 454;

ET QUE :

Les frais d'inscription soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

5.2.5 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA COMMIS DE BUREAU – AUTORISATION

CA-2021-04-117

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-06-192, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 16 juin 2020, autorisant l'embauche de madame Sylvie Sauvé à titre de commis de bureau au sein de la MRC de Papineau;

ATTENDU que ledit contrat de travail précise la durée de la période d'essai en conformité avec la Convention collective de la MRC, soit six (6) mois après la date d'embauche de l'employé (910 heures);

ATTENDU qu'à la suite du processus d'évaluation du rendement de madame Sylvie Sauvé durant sa période d'essai, le directeur adjoint et secrétaire-trésorier adjoint recommande la confirmation du lien d'emploi de cette dernière à titre de commis de bureau;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale quant à la levée de la période d'essai de madame Sauvé;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de madame Sylvie Sauvé, commis de bureau, en date du 15 décembre 2020 et en confirmant son statut d'employé régulier à temps plein, conformément à la Convention collective de la MRC.

Adoptée.

5.2.6 INSCRIPTION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL À LA FORMATION « ÉQUIPE PERFORMANTE EN MILIEU MUNICIPAL : STRUCTURER ET HUMANISER LE TRAVAIL D'ÉQUIPE » OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) LES 20 ET 27 MAI 2021 – AUTORISATION

CA-2021-04-118



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre la formation « Équipe performante en milieu municipal » les 20 et 27 mai 2021 en mode virtuel ;
- ATTENDU que les frais d'inscription sont de 238 \$, excluant les taxes applicables, pour les membres de l'UMQ si cette inscription est effectuée avant le 20 avril 2021;
- ATTENDU que la participation de l'agent de développement, madame Martine Caron, à cette formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;
- ATTENDU la recommandation positive émise par le directeur du Service de développement du territoire, notamment quant à la pertinence de cette formation;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Martine Caron, agente de développement, à participer à la formation « Équipe performante en milieu municipal » offerte par l'UMQ les 20 et 27 mai 2021, représentant un montant de 238 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription sont remboursables sur présentation des pièces justificatives, autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02-62007-454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.7 INSCRIPTION À LA FORMATION « FACILITER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE EN LIGNE » OFFERTE PAR L'ATELIER D'INNOVATION SOCIALE MAURIL-BÉLANGER LE 14 AVRIL 2021 - AUTORISATION

CA-2021-04-119

- ATTENDU que l'Atelier d'innovation sociale Mauril-Bélanger offre la formation : « Faciliter l'intelligence collective » en ligne le 14 avril 2021, au montant de 61.09 \$, incluant les taxes ;
- ATTENDU que la participation de l'agente de développement à cette formation lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;
- ATTENDU la recommandation positive émise par le directeur du Service de développement du territoire, notamment quant à la pertinence de cette formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Martine Caron, agente de développement, à participer à la formation « Faciliter l'intelligence collective » en ligne le 14 avril 2021, au montant de 61.09 \$, incluant les taxes ;

QUE :

Les frais d'inscription sont remboursables sur présentation des pièces justificatives, autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02-62007-454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 **ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LES NOUVEAUX POSTES – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.3.2 **AMÉNAGEMENT INFORMATIQUE DES NOUVEAUX BUREAUX – AUTORISATION**

CA-2021-04-120

ATTENDU qu'en raison de différentes subventions accordées en développement du territoire à la MRC de Papineau, celle-ci a dû procéder à la création de trois nouveaux postes au sein de sa structure administrative depuis le début de l'année 2021;

ATTENDU qu'afin d'installer ces nouveaux employés au sein du siège social de la MRC, il est nécessaire d'effectuer quelques aménagements informatiques dans divers locaux, notamment dans les salles 1 et 2 situées au rez-de-chaussée ;

ATTENDU que le coordonnateur en informatique et géomatique à évaluer les équipements et les matériaux nécessaires pour réaliser ces aménagements informatiques liés, notamment à l'ajout d'employés au sein de l'équipe de la MRC ;

ATTENDU que selon l'évaluation effectuée par Internet Papineau, l'estimation des coûts associés aux travaux à accomplir se définit de la façon suivante :

4 heures de main-d'œuvre (IP) 65/heures	260.00\$
Matériel Câble et prise murale	<u>100.00\$</u>
TOTAL	360.00\$

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'évaluation déposée par Internet Papineau relativement aux travaux à exécuter ainsi qu'à l'acquisition d'équipements pour l'aménagement informatique des locaux au sein du siège social de la MRC, représentant un montant total de 360 \$, excluant les taxes applicables;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

La présente dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3.3 ACHAT DE DEUX PORTABLES ET DEUX ÉCRANS – AUTORISATION

CA-2021-04-121

ATTENDU que la MRC de Papineau ne dispose pas d'ordinateurs et d'équipements permettant d'accueillir les deux (2) nouveaux conseillers aux entreprises et à l'accueil en relation avec le programme Accès Entreprise Québec (AEQ) ;

ATTENDU que la subvention accordée dans le cadre dudit programme AEQ permet de munir les futurs conseillers aux entreprises et à l'accueil des équipements requis pour exercer leurs fonctions, notamment dans le contexte actuel (télétravail obligatoire);

ATTENDU les propositions reçues des deux entreprises suivantes :

Fournisseurs	Portable 16 Go	Dock	Sac de transport	Souris clavier	Écran	Total
Groupe DL	3899.80 \$	559.98 \$	99.98 \$	120.78	588.00 \$	5268.54 \$
Internet Papineau	3922.54 \$	538.74 \$	109.98 \$	125.98 \$	554.54 \$	5251.78 \$

ATTENDU que la Politique d'achats de la MRC de Papineau accorde une priorité à l'achat local en acceptant une différence de coût de 10% supérieur à la soumission la plus basse;

ATTENDU que le prix de l'entreprise Internet Papineau obtient le coût le plus bas en tenant compte de la Politique d'achats de la MRC au montant de 5,251.78 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services d'Internet Papineau relative à l'achat de deux ordinateurs portables ainsi que les équipements et les accessoires requis pour l'intégration des deux conseillers aux entreprises et à l'accueil dans le cadre du programme « Accès Entreprise Québec », représentant un montant de 5 251.78 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62203-993 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.3.4 ACHAT DE DRAPEAUX POUR EN PETITE NATION – AUTORISATION

CA-2021-04-122

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000\$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, tel que le stipule la résolution 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que le plan d'action touristique 2019-2021 de la MRC de Papineau a été adopté, tel que le stipule la résolution 2018-12-236, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que l'achat de drapeaux est identifié comme une stratégie à mettre en place pour promouvoir la signature touristique en Petite Nation;

ATTENDU que le comité touristique régional est d'avis que les entreprises touristiques doivent installer fièrement le drapeau à l'effigie d'en « Petite Nation » et qu'il faut profiter de l'achalandage prévu cet été pour promouvoir en Petite Nation;

ATTENDU que depuis maintenant un an, la pandémie COVID-19 a durement affecté les restaurateurs situés sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les restaurateurs sont de fiers ambassadeurs de la promenade gourmande et que la MRC de Papineau a identifié l'agroalimentaire comme secteur prioritaire;

ATTENDU que les entreprises touristiques devront répondre à certains critères afin d'obtenir gratuitement un drapeau;

ATTENDU que l'obtention d'un drapeau suscitera un sentiment d'appartenance à la stratégie identitaire touristique et, par le fait même, l'entreprise deviendra un bon ambassadeur;

ATTENDU que l'installation d'un drapeau engendre des coûts pour l'entreprise qui doit acheter un mât;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de trente (30) drapeaux à l'effigie « Petite Nation » avec les mâts et l'anti-enroulement du drapeau, représentant une somme de 9 750 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Le Comité administratif autorise le comité touristique régional à offrir un drapeau aux restaurateurs et aux fermes répondant aux critères de sélection « Petite Nation » établis par ledit comité;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02-62009-690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 POLITIQUE D'ACHATS DE LA MRC – DÉPÔT D'UN PROJET RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES ÉMIS PAR LE CONSEIL DES MAIRES

CA-2021-04-123

ATTENDU l'adoption de la Politique d'achats de la MRC lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2004-05-104);

ATTENDU le règlement numéro 174-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, concernant la gestion contractuelle de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que ledit règlement se réfère à la Politique d'achats de la MRC, notamment en relation avec les contrats à octroyer d'une valeur de 25 000 \$ et moins, et que conséquemment, il y a lieu de réviser la Politique d'achats comme convenu lors de ladite séance du Conseil ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-12-367, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 9 décembre 2020, recommandant au Conseil des maires la Politique d'achats révisée de la MRC ;

ATTENDU les discussions tenues lors de la séance du Conseil des maires le 16 décembre 2020 concernant le projet de politique d'achats révisé;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adopter la Politique d'achats de la MRC de Papineau révisée et ajustée en fonction des commentaires émis lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2020 conformément aux dispositions prévues au règlement 174-2020, concernant la gestion contractuelle, et au *Code municipal du Québec* ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 avril 2021 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.1.2 PRIORITÉS 2021 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé de l'état d'avancement des interventions liées aux priorités 2021 du Comité administratif, notamment en lien avec la révision du plan d'immobilisation de la MRC et le projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

6.1.3 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Suite à l'annonce du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, tenue le 31 mars dernier, madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, mentionner les principales informations divulguées lors du point de presse. Puisque les mesures sanitaires changent régulièrement, elle recommande aux municipalités locales, aux entreprises et aux partenaires de consulter le site Québec.ca. Elle précise, finalement, qu'aucun changement n'est apporté aux mesures mises en place au sein de la MRC.

6.1.4 AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA MRC – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des travaux effectués dans les locaux de la MRC, notamment en lien avec le nouvel aménagement de la salle 2 qui est maintenant située au rez-de-chaussée. Madame Lauzon informe les membres du Comité administratif qu'un suivi est présentement en cours concernant le système de codification des portes, l'installation de système de caméras et de porte automatique. Le sujet sera inscrit à une séance ultérieure du Comité administratif.

Monsieur le Préfet suggère de prévoir une conférence de presse en mai, dans le cadre du Conseil des maires, pour l'inauguration de la salle 2. Un suivi sera effectué à cet égard par la direction générale.

6.1.5 CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMMISSIONS DE LA MRC

Suite à un questionnaire émis par monsieur Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 31 mars dernier, concernant la participation des membres non élus au sein des commissions, madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que le cadre de référence des commissions et des comités de la MRC ne précise pas le pouvoir des membres non élus. À cet effet, les membres du Comité administratif suggèrent que la modification audit cadre de référence soit effectuée en janvier 2022 lors de la nomination des commissions et des comités puisque d'autres ajustements sont prévus au dit cadre à ce moment.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PARTENARIAT CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAPINEAU - SALON DE L'EMPLOI EN MODE VIRTUEL PRÉVU LE 8 AVRIL 2021

CA-2021-04-124



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le Carrefour Jeunesse Emploi Papineau (CJEP) joue un rôle important auprès des jeunes de 16 à 35 ans du territoire de la MRC de Papineau en ce qui a trait à la recherche et au placement en emploi;

ATTENDU que les entreprises de la MRC de Papineau ont de grands enjeux de main-d'œuvre, notamment en lien avec l'attraction, la rétention et la pénurie de main-d'œuvre ;

ATTENDU que le CJEP tiendra un salon de l'Emploi en mode virtuel le 8 avril 2021 pour permettre aux employeurs d'afficher leurs postes disponibles ;

ATTENDU que le Service de développement du territoire de la MRC de Papineau recommande que celle-ci soit partenaire du Salon de l'Emploi du CJEP édition 2021 ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau confirme sa participation au Salon de l'emploi 2021 du Carrefour Jeunesse Emploi Papineau, notamment en versant une somme de 2 000 \$ à l'organisme à titre de contribution financière;

QUE :

Cette contribution soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 993 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.2.2 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – AGENT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI CONTRACTUEL – AUTORISATION

CA-2021-04-125

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-234, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019 relative à l'adoption des projets déposés dans le cadre du premier appel de projets du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) sur le territoire de Papineau;

ATTENDU que parmi ces projets figure l'embauche d'un agent de développement social qui aura comme principal mandat de coordonner les travaux des comités suivants (habitation, aînés et réussite éducative) de la Table de développement social Papineau;

ATTENDU le départ de monsieur Christian Daigle, agent de développement social au sein de la MRC, le 19 février dernier, lequel occupait le poste contractuel d'une durée d'un an (juin 2021) ;

ATTENDU les prévisions budgétaires déposées en annexe dans le cadre de la présente séance, lesquelles exposent le financement dudit poste pour une durée d'un an;

ATTENDU que les membres de la Table de développement social Papineau ont entamé les démarches visant à obtenir, auprès du registre des entreprises, une confirmation de sa constitution légale ;

ATTENDU qu'il est recommandé par les membres de la Table de développement social Papineau d'afficher l'offre d'emploi pour un poste contractuel de 35 heures par semaine pour une durée d'un an ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour combler le poste contractuel d'agent de développement social dédié à la réalisation du plan d'action de la Table de développement social de Papineau, lequel est d'une durée d'un an à raison de trente-cinq heures par semaine ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 45400 341 ;

QU' :

Un comité de sélection composé de monsieur Luc Desjardins, membre du Comité administratif et responsable de la gestion des ressources humaines et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2.3 CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'HÉBERGEMENT DES ARTISTES PARTICIPANT À L'ÉDITION 2021 DU SYMPOSIUM D'ART IN SITU

CA-2021-04-126

ATTENDU que le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau coordonne le Symposium d'art in situ 2021 qui se tiendra sous le thème « De bois, de fer et d'eau », à Thurso, du 14 au 22 août 2021;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet d'art public, neuf artistes professionnels provenant de l'Outaouais et d'autres régions du Québec doivent être hébergés à proximité du site où ils édifieront leurs œuvres en plein air;

ATTENDU que les consignes sanitaires liées à la pandémie COVID-19 ne permettent pas de loger les artistes « chez l'habitant » ou dans un ou deux chalets, comme il était possible de le faire lors d'éditions précédentes du Symposium;

ATTENDU que la pandémie engendre des coûts supplémentaires exceptionnels pour le Centre, notamment pour : l'installation de postes de nettoyage et de désinfection sur le site du symposium; l'hébergement sécuritaire et respectueux des consignes gouvernementales à chacun des artistes participants et la création des capsules numériques Web de l'événement afin de rejoindre un plus large public compte tenu de l'impact des mesures sanitaires sur le nombre de visiteurs pouvant être accueillis sur le site lorsque les artistes seront à l'œuvre ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie de COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 6 500 \$ au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour la couverture des frais supplémentaires exceptionnels encourus pour la tenue de l'édition 2021 du Symposium d'art in situ ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un état de situation du projet « Papineau Numérique » aux membres du Comité administratif, notamment en ce qui a trait à l'état d'avancement des travaux liés au projet « Papineau Numérique », notamment en ce qui a trait au processus accéléré de demandes de permis et des travaux réalisés avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en relation avec l'annonce effectuée par les gouvernements provincial et fédéral le 22 mars 2021.

6.3.1.1 PROCESSUS ACCÉLÉRÉ DE DEMANDE DE PERMIS – OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME BC2

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.3.1.2 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC INTERNET PAPINEAU POUR L'OFFRE DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE – DÉPÔT

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.3.2 NUMÉRISATION DE LA CARTE PROMOTIONNELLE EN PETITE NATION – OCTROI D'UN CONTRAT – AUTORISATION

CA-2021-04-127

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000 \$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;
- ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236 ;
- ATTENDU que plusieurs entreprises réduisent l'utilisation et la distribution de documents papier en raison de la pandémie COVID-19 ;
- ATTENDU que les touristes sont à l'affût de méthodes préconisant le développement durable ;
- ATTENDU qu'il est possible de numériser la carte promotionnelle en Petite Nation pour qu'elle soit accessible facilement sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone ;
- ATTENDU que la firme Géographix, le concepteur de la carte promotionnelle, détient l'équipement nécessaire pour numériser la carte ;
- ATTENDU que la carte numérique facilitera les recherches des touristes en affichant les attraits du territoire par catégorie ;
- ATTENDU que cet outil promotionnel incite les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'octroi du contrat lié à la numérisation de la carte promotionnelle touristique 2021 en Petite Nation à la firme Géographix, représentant un coût total de 1 500 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.3 PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE – PRODUCTION D'UNE CAPSULE VIDÉO POUR METTRE EN VEDETTE LES RESTAURATEURS – AUTORISATION

CA-2021-04-128

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000 \$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;
- ATTENDU que la pandémie COVID-19 a engendré plusieurs pertes financières aux restaurateurs situés sur le territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que les restaurateurs de la MRC de Papineau font face à une pénurie de main-d'œuvre pour les postes de cuisiniers et de serveurs ;
- ATTENDU que le Salon emploi en mode virtuel, organisé par le Carrefour jeunesse-emploi et Action emploi Papineau, dont la MRC est partenaire, se déroulera le 8 avril prochain et qu'il est possible de produire une capsule vidéo mettant en vedette des entreprises du territoire afin de susciter l'intérêt des chercheurs d'emplois à travailler au sein de ces entreprises;
- ATTENDU que les restaurateurs sont des partenaires très importants dans le cadre de la stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC, et plus spécifiquement, la promenade gourmande ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la production d'une capsule vidéo mettant en vedette des restaurateurs du territoire de la MRC de Papineau, représentant un montant de 325 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 3 (FRR3) – ÉLABORATION DU
PLAN D'ACTION PROVISOIRE - SERVICES DE CONSULTANT EN
AGROENVIRONNEMENT – AUTORISATION**

CA-2021-04-129

- ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le Volet 3 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;
- ATTENDU que le projet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer un secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives misant sur l'innovation;



- ATTENDU que le Fonds Région et Ruralité, volet 3, représente pour la MRC de Papineau un montant de 226 000 \$ par an pour une durée de cinq (5) ans;
- ATTENDU que suite à l'émission d'une déclaration d'intention, la MRC a demandé le décaissement d'un premier montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour élaborer le plan d'action associé au secteur de développement privilégié, notamment en faisant appel à différentes expertises;
- ATTENDU que le plan d'action de la MRC de Papineau lié au FRR, volet 3, doit être soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard en novembre 2021;
- ATTENDU que dans le cadre du volet 3 du FRR « Signature Innovation », la MRC de Papineau a choisi le secteur agroalimentaire, et plus particulièrement, le développement d'un système agroalimentaire durable ;
- ATTENDU que pour l'élaboration du plan d'action, une expertise sur l'agroenvironnement et les services écosystémiques sera nécessaire;
- ATTENDU que cette expertise permettra d'établir des indicateurs réalistes, et donc, d'ancrer le plan d'action dans la réalité, avec des objectifs concrets et mesurables;
- ATTENDU que la firme ECO2Urb, possède une expertise dans l'analyse des services écosystémiques et est bien implantée dans la MRC de Papineau;
- ATTENDU que celle-ci a soumis une offre de services pour une banque d'heures de consultation, représentant un coût maximum est de 2 811,38 \$, incluant les taxes applicables (maximum de trois (3) rencontres de consultation);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat à la firme ECO2Urb pour bonifier l'élaboration du plan d'action dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, volet 3, dans le but de mettre en place un système agroalimentaire durable sur le territoire de la MRC de Papineau;

QUE :

Ladite dépense, représentant un montant maximal de 2 811,38 \$, incluant les taxes applicables, soit et est autorisée et financée à même la subvention accordée par le MAMH dans le cadre du FRR volet 3, au poste budgétaire numéro 02-62009-691 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 EMBAUCHE D'UN AGENT DE SOUTIEN À LA RECHERCHE EN AGROALIMENTAIRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – AUTORISATION

CA-2021-04-130



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;
- ATTENDU que le Volet 3 du Fonds région et ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;
- ATTENDU que le projet « Signature innovation » constitue pour la MRC une opportunité de développer un secteur dans lequel elle compte se distinguer et de mettre en place des processus ainsi que des initiatives misant sur l'innovation;
- ATTENDU que le Fonds Région et Ruralité, volet 3, représente pour la MRC de Papineau un montant de 226 000 \$ par an pour une durée de cinq (5) ans;
- ATTENDU que suite à l'émission d'une déclaration d'intention, la MRC a demandé le décaissement d'un premier montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour élaborer le plan d'action associé au secteur de développement privilégié, notamment en faisant appel à différentes expertises;
- ATTENDU que dans le cadre du volet 3 du FRR « Signature Innovation », la MRC de Papineau a choisi le secteur agroalimentaire, et plus particulièrement, le développement d'un système agroalimentaire durable ;
- ATTENDU qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada 2021 afin d'embaucher un(e) étudiant(e) durant la période estivale;
- ATTENDU qu'un(e) étudiant(e) pourrait accomplir plusieurs tâches pour aider l'agente de développement agricole dans le cadre de l'élaboration du plan d'action lié au FRR, volet 3 ;
- ATTENDU que le plan d'action de la MRC de Papineau lié au FRR, volet 3, doit être soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard en novembre 2021;
- ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher un étudiant à raison de 35 heures par semaine durant la période estivale 2021 à partir du 26 avril 2021 ;
- ATTENDU qu'il est possible d'obtenir jusqu'à 8 150 \$ en subvention pour l'embauche de cette ressource, ce qui représente 75 % du salaire minimum, si la demande à Emplois d'été Canada est acceptée (coût total estimé à 15 500 \$);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures visant à combler le poste d'agent de soutien à la recherche en agroalimentaire pour soutenir l'élaboration d'un plan d'action visant le développement d'un système agroalimentaire durable sur le territoire de la MRC de Papineau;

QUE :

Lesdites dépenses, représentant une somme maximale de 15 500 \$, soient et sont autorisées et financées à même à même la subvention accordée par le MAMH dans le cadre du FRR volet 3;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.6 ACHAT D'UNE CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION ESTIVALE – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 5 mai prochain.

6.3.7 OFFRE D'UNE FORMATION SUBVENTIONNÉE PAR EMPLOI-QUÉBEC POUR LES INTERVENANTS DU SECTEUR TOURISTIQUE – AUTORISATION

CA-2021-04-131

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000\$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, tel que le stipule la résolution 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que le plan d'action touristique 2019-2021 de la MRC de Papineau a été adopté, tel que le stipule la résolution 2018-12-236, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que l'accueil est une priorité du plan d'action touristique 2019-2021;

ATTENDU que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) offre la formation « 100% accueillant » qui est un programme court axé sur le savoir-être et l'accueil;

ATTENDU que cette formation est d'une durée de 1h30 et peut être suivie en ligne ;

ATTENDU que pour « envoyer promener des gens » sur le territoire, les intervenants touristiques doivent connaître l'offre de services;

ATTENDU que l'entreprise Kontakk suggère à la MRC de Papineau d'offrir une formation sur la caractérisation de l'environnement touristique de la Petite-Nation;

ATTENDU que le comité touristique profiterait de cet événement pour créer une activité de réseautage virtuelle et lancer la saison touristique;

ATTENDU que plusieurs entreprises touristiques vivent actuellement une pénurie de main-d'œuvre et ont perdu des revenus cette année en raison de la pandémie;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de vingt (20) formations « 100% accueillant » auprès de l'ITHQ, représentant une somme de 1 300 \$, plus les taxes applicables, qui seront offertes aux intervenants touristiques ;

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de la formation « Caractérisation de l'environnement touristique de la Petite Nation » qui sera offerte à 35 personnes, représentant une somme de 1 750 \$, plus les taxes applicables ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02-62009-690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS EN LIEN AVEC LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE LA MRC DE PAPINEAU POUR DES PROJETS LIÉS À L'ÉDUCATION, À LA PROMOTION ET À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

CA-2021-04-132

ATTENDU le fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Papineau, dont les revenus proviennent de la gestion foncière et forestière desdites TPI (permis d'acériculture, vente de terrains, permis de tour de télécommunication, vente de bois) ;

ATTENDU qu'en date du 19 mars 2021, le Fonds de mise en valeur des TPI de la MRC représente une somme disponible de 45 000 \$;

ATTENDU que les revenus annuels récurrents pour l'année à venir sont évalués à 15 700 \$;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité forêt, émise lors de la séance tenue le 8 décembre 2020, consistant à consacrer une somme de 20 000 \$ pour soutenir des projets ponctuels liés à l'éducation, à la promotion et à la mise en valeur des ressources naturelles, lesquels projets seront sélectionnés au mérite, suite à la publication d'un appel de projets dans les médias locaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du Comité forêt de la MRC de Papineau et recommande au Conseil des maires de consacrer une somme de 20 000 \$ pour lancer un appel de projets ponctuels liés à l'éducation, à la promotion et à la mise en valeur des ressources naturelles, qui devront être terminés avant le 31 décembre 2022 ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil des maires prévu le 21 avril 2021 pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Monsieur le Préfet recommande qu'une lettre de félicitations soit acheminée à monsieur Éric Sylvestre, afin de souligner sa nomination à titre de responsable du poste de la Sûreté du Québec situé à Papineauville.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU SANS MODIFICATION DE SES EFFECTIFS

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 21 avril prochain.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'AVRIL À DÉCEMBRE 2021

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'avril à décembre 2021.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 21 AVRIL 2021

Les membres du Comité administratif conviennent que trois (3) activités, par le biais d'une vidéoconférence, auront lieu le 21 avril 2021 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h à 16h30	Séance du Conseil d'administration de la Régie du PIRVP;
16h30 à 17h	Présentation sur la répartition des effectifs de la Sûreté du Québec - Monsieur Daniel Viau, directeur du Centre de services de la Sûreté du Québec de Lachute;
17h à 17h30	Présentation des états financiers par l'auditeur.

10. SUJETS DIVERS

10.1 GUIGNOLÉE DES ÉLUS 2021

Suite aux discussions tenues dans le cadre de la présente séance, les membres du Comité administratif jugent opportun de ne pas tenir de guignolée des élus pour 2021,



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

en raison de la situation actuelle. Ils suggèrent néanmoins de verser une contribution financière égale à ce qui serait amassé aux organismes bénéficiaires, soit la Banque Alimentaire de la Petite-Nation, la Mie du partage de Val-des-Bois et Centraide Outaouais. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure pour considération.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2021-04-133

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet